



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 22819

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le rapport d'activité 2007 rendu par le conseil national de la jeunesse. Dans ce rapport, le conseil national de la jeunesse préconise d'améliorer la transition entre collège et lycée, afin d'informer les collégiens des possibilités d'engagement dans la vie lycéenne. Il le remercie de bien vouloir indiquer son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

Certains dispositifs en vigueur permettent d'ores et déjà de préciser aux élèves les possibilités d'engagement dans la vie lycéenne, dès leur scolarité au collège. L'heure de vie de classe instituée en 1999 a notamment pour objet de les tenir informés sur leurs droits et devoirs ainsi que sur leur place au sein de la communauté éducative. Cette heure, incluse dans l'emploi du temps, constitue un moment privilégié d'échanges et de concertation entre élèves et enseignants. La mise en place de la note de vie scolaire dès la classe de sixième vise également à encourager, depuis 2005, la participation des collégiens à la vie de l'établissement. L'exercice de fonctions de délégués en qualité de titulaire ou de suppléant, dans une ou plusieurs instances de l'établissement ou la participation aux activités du foyer socio-éducatif ou de l'association sportive peuvent, par exemple, être valorisés. Ce dispositif qui a pour objet de développer l'apprentissage de la civilité et l'adoption de comportements civiques et responsables, enjeux majeurs pour le système éducatif, peut préparer l'engagement des futurs lycéens dans les instances représentatives de la vie lycéenne. Les délégués académiques à la vie lycéenne peuvent, à cet égard, prendre toute initiative en concertation avec les autorités administratives des collèges afin de mener des actions de sensibilisation auprès des collégiens dès la classe de troisième, dans la perspective de leur intégration en classe de seconde. Ce type d'initiative est déjà mené dans un grand nombre de cités scolaires. S'agissant, enfin, de la réforme du lycée, les élus au Conseil national de la vie lycéenne, reçus par le ministre de l'éducation nationale le 29 mai 2008, ont manifesté, à l'instar des préconisations du Conseil national de la jeunesse, le souhait que la question de l'orientation soit élargie notamment au problème de la transition entre le collège et le lycée. La question de l'engagement au sein des instances représentatives de la vie lycéenne pourra ainsi, éventuellement, être abordée dans le cadre de la réforme en cours.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22819

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3935

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 286